

SYNTHESE

CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LE CHATEAU D'EAU DE BRACIEUX

PARTIES

La Communauté de communes du Grand Chambord (CCGC),

Et

INFRACOS, société par actions simplifiée au capital de 6.010.000 euros, immatriculée sous le numéro 799 361 340 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, dont le siège social est situé au 20 rue Troyon, 92310 Sèvres,

Représentée par Monsieur Frédéric REDONDO, en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

OBJET

Occupation du Domaine Public de la CCGC pour l'installation d'une antenne relais sur le château d'eau de Bracieux – Lieudit Les Guénochères (parcelle cadastrée section C n°541).

Description des installations accessoires à l'antenne :

- un local technique en terrasse ou à l'intérieur de l'immeuble ;
- des armoires techniques (et le cas échéant des dispositifs de climatisation);
- un mât, pylônet
- des dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens disposés en terrasse et/ou en façade;
- des câbles, branchements et autres raccordements.

DUREE

La convention est conclue pour une **durée de douze ans à compter rétroactivement du 06 décembre 2017, soit jusqu'au 05 décembre 2029.**

REDEVANCE

La CCGC percevra une redevance annuelle de **deux mille quatre cent cinquante-quatre euros hors taxes (2 454,00 € HT)**. Cette redevance s'entend toutes charges comprises.

Cette redevance sera exigible au 1^{er} janvier de chaque année. La première échéance sera calculée prorata temporis à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention.

La redevance est indexée de 1,0 % chaque année. L'augmentation s'appliquera le 1^{er} janvier de chaque année, à compter du 1^{er} janvier suivant immédiatement l'entrée en vigueur de la convention.